

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

RAPPORT 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conseil départemental **Tarn-et-Garonne**

AVANT PROPOS

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012 le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais, en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

À destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens, répondant ainsi aux objectifs du développement durable

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des agglomérations, des communautés de communes et des communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie et la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

Enfin, la Pandémie Covid-19 n'a pas épargné le Tarn-et-Garonne.

Si, cette année encore, l'action du Conseil départemental n'a pu s'exprimer pleinement dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs, du fait des contraintes sanitaires qui s'imposaient à tous, les agents se sont mobilisés afin d'assurer, la continuité du service public.

Ainsi, l'implication sur des secteurs sensibles comme la voirie, la solidarité envers les plus fragiles, le soutien aux associations et, par l'intermédiaire du GIP Public labos, la participation à l'effort national de lutte contre cette maladie, n'ont cessé d'être au cœur des priorités du Département.

Avant-propos **2**

Portrait du territoire **5**

Les points forts 2021 **6**

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité **7**

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

L'action sociale territorialisée

Le fond de solidarité pour le logement (FSL)

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Tarn-et-Garonne Habitat

Permettre l'épanouissement de chacun **13**

La direction des ressources humaines

L'Abbaye de Belleperche

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Le sport

La culture et les savoirs

Développer des synergies au service de la culture

Un tourisme durable et responsable

La solidarité territoriale

Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles **23**

L'eau potable

L'assainissement

Les Espaces Naturels Sensibles

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

L'inventaire départemental des zones humides

La préservation des rivières

Favoriser les modes de consommation et de production responsables

29

Une agriculture durable

Le GIP Public labo : un laboratoire vétérinaire départemental performant

Une mobilité plus sobre en carbone

Bien manger en Tarn-et-Garonne

La dématérialisation des procédures

Une politique d'achats responsables

Réduction et valorisation des déchets

Lutter contre le changement climatique

37

La Direction de l'immobilier

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

Un éclairage routier économe

L'Espace Info Energie (EIE)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le service public de la rénovation énergétique

Solidarité et attractivité territoriale

PORTRAIT DU TERRITOIRE

15 cantons
195 communes
3 718 km²

Dynamisme démographique

264 910 habitants (au 01/01/2016)
+ 2 720 habitants/an
+ 0,9 % croissance démographique annuelle moyenne 2010-2015
70 habitants/km²
41,6 ans moyenne d'âge
24 % de la population a moins de 20 ans
21 % de la population a plus de 65 ans

Conjoncture économique

97 913 actifs exercent un emploi en 2017
10,6 % taux de chômage en 2017
+ 0,4 % d'emploi en moyenne 2012-2017
1 actif sur 5 travaille hors du département
20 140 €/an niveau de vie médian en 2018
17 % taux de pauvreté en 2018

Paysage économique

8 245 établissements actifs employeurs (hors particuliers) fin 2017, dont :

- 56,2 %** commerce, transport, services
- 14,9 %** administration publique, enseignement, santé, action sociale
- 11,1 %** construction
- 9 %** agriculture, sylviculture, pêche
- 7,8 %** industrie

Agriculture

213 000 ha de surface agricole utilisée en 2019
3 800 établissements agricoles
5 % des emplois
1^{er} producteur français de pommes, kiwis, concombre de plein air et fruits frais
2^e producteur français de prunes, raisin de table, noisette et melon
3^e producteur français de viande de chevreaux

Environnement

3 6420 ha de zones humides
6 400 km de cours d'eau
17 espaces naturels sensibles
6 808 espèces recensées dont :
584 espèces protégées
168 espèces en danger
293 introduites dont 61 envahissantes

Les points forts 2021 :

Solidarité territoriale :

La restructuration de la Maison des personnes handicapées (MDPH) en avril 2021.

L'ouverture de la nouvelle Maison des solidarités (MDS) de Montech, en juin 2021.

L'ouverture du nouveau siège du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) en septembre 2021.

Le renouvellement du pacte territorial d'insertion (PTI) et du programme départemental d'insertion (PDI) pour la période 2021-2023.

Éducation :

La poursuite du chantier de restructuration du Centre universitaire de Montauban, avec l'ouverture du nouveau Pavillon de l'innovation en avril 2021.

Sport :

La labellisation du Département de Tarn-et-Garonne en tant que « Terre de Jeux 2024 », avec la signature d'une convention entre l'organisation « Paris 2024 » et le Département.

L'organisation de la 1^{ère} édition des « Journées Olympiques » du 2 au 13 août 2021, qui se sont déroulées sur le site de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Culture :

La deuxième phase des travaux de restructuration des Archives départementales, visant à réaménager les espaces intérieurs dans les bâtiments existants et dans la maison voisine.

La deuxième phase des travaux d'urgence à l'Abbaye de Belleperche, pour préserver les peintures et enduits muraux historiques.

Environnement :

La poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments (remplacement de menuiseries extérieures, isolation de combles).

La plantation par la collectivité de 233 arbres tiges en alignement et 17 baliveaux sur des délaissés routiers ou aires de repos, soit 250 arbres sur 13 sites différents, avec recours à de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique en plus des traditionnels platanes.

La finalisation des travaux de réouverture du bras mort de l'Espinassié en bordure de Garonne.

La définition de 2 programmes d'aménagement des lacs du Gouyre et du Tordre au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

La construction d'un service public de la rénovation énergétique.

La réalisation par le laboratoire vétérinaire de 20 000 analyses sur boucles auriculaires de veaux dans le cadre de la prévention de la BVD (Diarrhée virale bovine).

Bien manger en Tarn-et-Garonne :

La finalisation de l'état des lieux des pratiques dans l'ensemble des 15 collèges.

Le travail avec la chambre d'agriculture sur l'organisation des filières pour l'approvisionnement en circuits courts, avec la labellisation d'un projet alimentaire territorial (PAT) départemental, visant à rationaliser l'offre et la demande en produits locaux de qualité.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis et des générations futures.



Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Trois objectifs prioritaires sont ainsi poursuivis dans le cadre de cette convention (2019-2021) :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

Le pacte territorial d'insertion

Le PTI 2021-2023 s'articule autour de 5 priorités :

- Rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- Améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- Permettre l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des usagers, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires,
- Lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner les publics à prendre soin de leur santé,
- Développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagnement spécifique des jeunes de moins de 25 ans, renforcer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Il est complété par un catalogue d'actions

regroupées en 2 catégories :

- Parcours confiance et estime de soi : ateliers de redynamisation,
- Parcours autonomie : actions de formation linguistique, numérique, inclusion des publics féminin, accès à la mobilité.

Ces actions peuvent être financées par les fonds propres du Département, le Fonds Social Européen ou le plan pauvreté.

Au 15 novembre 2021, 493 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

Le programme départemental d'insertion (PDI)

Le PDI 2021-2023 propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :

- un accompagnement dans un parcours professionnel,
- un coaching pour les bénéficiaires du RSA depuis plus de 5 ans dans le dispositif,
- un accompagnement des travailleurs indépendants.

Le Département travaille avec 18 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

Au 15 novembre 2021, 276 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

Le plan insertion emploi (PIE)

Le Conseil départemental signe avec l'État une Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

Il finance une partie des salaires versés aux bénéficiaires du RSA recrutés sur des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » et apporte une aide aux postes des salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) bénéficiaires du RSA, recrutés au sein des ateliers et chantiers d'insertion, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle. En 2021, 75 bénéficiaires du RSA sont concernés.

L'aide aux postes des PEC est complétée par un soutien de 54,47 € pour les 12 premiers mois de contrat, à tout employeur qui embauche un allocataire du RSA. En 2021, 100 Parcours Emploi Compétences pourront être signés avec des bénéficiaires du RSA.

Le Conseil départemental, dans le cadre de la

mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de « Tarn-et-Garonne Emploi », une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019.

Au 15 novembre 2021, la plateforme enregistre 1 774 personnes inscrites et 1 087 CV en ligne.

En mai 2021, le Conseil départemental a reconduit pour l'année 2021 une mesure innovante pour accompagner la reprise d'activité saisonnière permettant de donner la possibilité à tout bénéficiaire du RSA de cumuler intégralement les revenus de cette activité et le RSA.

L'action sociale territorialisée

Les maisons départementales de solidarité (MDS)

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 5 MDS (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons de solidarité reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.

Il convient de souligner le fait que le Conseil départemental a récemment redéfini la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRe.

Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- Des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des éducateurs et des psychologues,
- Des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),
- Des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).

Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :

- L'accueil et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- Les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- Les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

Un projet de service 2019-2021

Le nouveau schéma d'organisation territoriale des Maisons départementales des solidarités mis en œuvre depuis octobre 2018 nous permet aujourd'hui de nous engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et le Département ayant signé le 12 juillet 2019 la convention d'appui qui s'y rattache.

Le Département s'engage notamment dans la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité, qui constituent avec la stratégie sociale territoriale les axes du projet de service 2019 / 2021 de la direction de l'action sociale territorialisée.

La démarche du référent de parcours :

À partir de la nomination d'un référent de parcours, l'objectif est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture aux personnes et familles confrontées à des situations complexes pouvant nécessiter la mobilisation de plusieurs intervenants. Cette démarche se fonde en particulier sur le principe de participation active de la personne à la construction de son projet, dans le cadre notamment des instances d'élaboration et de suivi qui seront mises en places, et au sein desquelles elle aura un rôle de premier plan.

Aussi, dès le début de l'année 2020, le département a engagé un vaste plan de formation des professionnels au « Développement du Pouvoir d'Agir » : une approche pertinente visant à recentrer la personne au cœur de l'accompagnement, un processus apte à rendre aux personnes et aux intervenants une capacité de mise en mouvement, un rapport à l'action et aux expériences porteurs

de changements.

Tout au long de l'année 2020, sur chaque MDS, des groupes de travail constitués de personnes accompagnées et de professionnels de diverses institutions ont réfléchi à la mise en œuvre de cette démarche et à sa déclinaison opérationnelle, entamée en 2021.

L'accueil social inconditionnel de proximité :

Le Département est engagé à double titre : d'une part dans sa capacité à assurer lui même un premier accueil social en coordination avec les ressources du territoire, et d'autre part dans son engagement en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, afin de structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité.

Trois orientations se dégagent et constituent, à partir d'un état des lieux, les objectifs du projet de service :

- Un accueil de qualité au sein des MDS : il s'organise aujourd'hui à partir d'une plateforme 1er accueil urgences sur le Grand Montauban Communauté d'Agglomération, de chaque site de proximité (hors Grand Montauban Communauté d'Agglomération), et des permanences d'action sociale en zone rurale qui viennent compléter localement ce dispositif, répondant ainsi au problème de mobilité que peuvent rencontrer les personnes.

- Une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS : renforcement en termes de formation et d'outils des secrétaires de MDS qui ont un rôle pivot s'agissant notamment de l'accueil et de l'orientation des personnes.

- Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire : la structuration d'un réseau de partenaires autour du premier accueil social paraît pertinente à l'échelle des sites de proximité et donc des territoires des intercommunalités.

Il est envisagé l'organisation sur chaque territoire de réunions de travail à l'initiative du Conseil départemental dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil social, favoriser les initiatives et développer des outils de travail en réseau, formaliser le maillage territorial par une charte de l'accueil.

Le fond de solidarité pour le logement (FSL)

Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2005, la compétence en matière de gestion

du fond de solidarité pour le logement (FSL).

Ces aides ont pour but de permettre aux bénéficiaires d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et de conserver leur accès aux énergies de base (électricité, gaz, fioul, bois, eau). Elles prennent la forme de prêts ou de subventions aux personnes, dans les domaines suivants :

- Paiement des fournisseurs d'énergie,
- Paiement des fournisseurs d'eau,
- Accès à un logement locatif,
- Maintien dans le logement locatif.

Le bilan 2020 est marqué par l'impact de la crise sanitaire avec une baisse du nombre de dossiers de plus de 30 %, particulièrement marquée lors du premier confinement. 1 768 dossiers ont été instruits et 1 129 décisions favorables déclinées en 805 subventions et 591 prêts ont été prises pour un montant d'aides de l'ordre de 545 015 €.

Afin de répondre au mieux aux conséquences de cette crise sanitaire qui fragilise les plus précaires mais aussi de nouveaux publics, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et le Département, copilotes du FSL, ont adopté en octobre 2021 des mesures temporaires d'assouplissement et d'élargissement du règlement FSL, en revalorisant le plafond de ressources de 20 % et les aides en secours, jusqu'au 31 décembre 2022.

Une nouvelle aide a également été créée, accordée sous forme de prêt, pour soutenir les propriétaires occupants bénéficiaires d'aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) sur le reste à charge de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation au vieillissement de leur maison.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux aides pour l'accès au logement et au dispositif préventif et curatif d'aide à la maîtrise des énergies adoptées en 2020.

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

L'État et le Conseil départemental ont décidé conjointement d'établir un plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne.

Il s'agit pour le Département de mettre en cohérence les politiques des différents territoires en matière de logement, à partir d'un diagnostic du marché et des dynamiques territoriales (démographie, économie, emploi, etc.). Ce plan vise également la sécurisation des parcours

résidentiels et du développement des territoires.

Des problématiques multiples

Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :

- Une croissance démographique qui place le département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,
- Des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- Des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc.),
- Une précarité grandissante des ménages qui renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé, avec près de 70 % des ménages éligibles à un logement social,
- Des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,
- Des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centres-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public.

Un département pilote

Le Tarn-et-Garonne est un département pilote pour tester la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne (PIG). Il s'agit également de développer les rénovations et les aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) à plus grande échelle, en sensibilisant les acteurs locaux aux enjeux des politiques de l'habitat.

Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1er logeur social du département, gère plus de 4 000 logements locatifs : 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.

Un rôle social

Le Conseil départemental accorde chaque année une participation financière significative aux travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité), favorisant ainsi l'accès des plus démunis au logement social.

Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements

aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.

Par ailleurs, le Département accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Enfin, le Département est engagé sur un programme 2020-2024 d'accompagnement à la réhabilitation du parc ancien de TGH.

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit en particulier d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines mène plusieurs actions notamment dans le cadre de la formation de ses agents, le développement du travail à distance ou les économies de matériel, qui répondent directement aux enjeux du développement durable.

Les économies de fournitures

La poursuite de la dématérialisation des documents et états paramétrables, la consultation numérique ainsi que les éditions réduites au strict minimum permettent d'économiser au sein de la Direction des ressources humaines plus d'une douzaine de ramettes de papier A4, soit plus de 6 000 feuilles, réduisant aussi à terme leur coût de stockage.

La formation des agents

Dans le cadre des formations organisées en dehors des sites du Conseil départemental, la Direction des ressources humaines favorise le covoiturage via une majoration du remboursement des frais kilométriques par rapport à un déplacement individuel. Elle encourage également l'accroissement du volume des formations à distance.

La Direction des ressources humaines a mis en place un cycle de formation « Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités » (DPA-PC) qui s'inscrit dans le plan pauvreté suivi par le Pôle des Solidarités Humaines.

Cette action s'intègre dans un volet de « l'épanouissement de tous les êtres humains », composante du développement durable, dans la mesure où elle s'adresse aux travailleurs sociaux (pour eux-mêmes) et pour une meilleure prise en charge des usagers.

L'Abbaye de Belleperche

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse pour l'accès au site (2€ entrée tarif plein, gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et à ses animations (gratuites) rend ce service accessible à tous.

La qualité des services proposés par ce site emblématique a été reconnue par l'obtention du label « Qualité tourisme sud de France », et l'entrée de l'abbaye dans ce réseau de professionnels du tourisme.

Par ailleurs, l'année 2021 a été synonyme d'adaptation au contexte sanitaire et aux recommandations gouvernementales, comme en 2020. Les manifestations et spectacles prévus entre avril et mi-mai ont dû être décalés en raison de la fermeture des établissements culturels. Le report a ainsi été préféré à l'annulation.

Lors de l'élaboration de la saison culturelle, il a été décidé, dans un souci de soutien au secteur artistique local, d'ajouter aux animations et propositions habituelles des créations ou résidences de compagnies départementales. Au programme : de nombreux rendez-vous, dont deux festivals, autour du spectacle vivant (spectacle, lectures, concert, etc.) toujours dans un contexte d'application strict des gestes barrière, puis de pass sanitaire, avec pour objectif de réunir à nouveau spectacle, artistes et public. Tous ont rencontré un vif succès.

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La base, classée Zone Natura 2 000, attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature.

Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau.

Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

L'activité de la base de loisirs se concentre autour de projets éducatifs et pédagogiques tournés vers la jeunesse, d'actions sportives et de loisirs à destination des groupes sportifs et spécialisés et de projets touristiques et de loisirs, à caractère social, à l'attention du « tout public ».

Elle occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint Nicolas de la Grave.

Les points forts de l'année 2021

- **Journée d'intégration** : ces journées de cohésion et d'intégration en plein air ont été proposées pour la 3ème fois à toutes les classes de 6ème des collèges publics du département à partir

de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève pour les activités et avec la prise en charge du transport.

Ainsi 30 classes représentant 969 élèves de 6ème ont profité ce projet.

- Les « journées du goût et saveurs gourmandes », rebaptisées « journées du goût et de la nature » prévues en fin d'année, ont été adaptées au contexte sanitaire. Ces journées, proposées en partenariat avec Interfel et le GIP Public labos se composent d'ateliers en groupe pour environ 50 à 60 enfants par jour. Ces ateliers « adaptés » se déroulent pour la plupart en extérieur et sont complétés par une activité ornithologie, découverte des oiseaux.

Ainsi 400 élèves du Tarn et Garonne, soit 14 classes, ont participé à ces journées.

- Les journées découverte sport environnement : À compter de début mai 2021, 517 élèves, soit 15 classes ont participé à ces journées. Elles sont proposées « clé en main », adaptées par tranches d'âges et cycles scolaires dont les thématiques principales sont l'environnement et le sport de plein air.

- Séance découverte de l'ornithologie pour le tout public : À compter du mois de mars, quatre dimanche après-midi orientés vers le tout public ont été planifiés sur la découverte de l'ornithologie, dans le respect des conditions sanitaires.

- Le séjour « savoir rouler » : il s'articule autour d'un cycle d'apprentissage au vélo. Il est proposé aux enfants de 6 à 11 ans et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Quatre éducateurs du service de l'animation sportive et jeunesse et de la Base de Loisirs ont été formés et sont habilités et agréés pour délivrer les attestations « savoir rouler à vélo ». Cette année, 7 interventions ont eu lieu en avril et mai 2021.

- Piscine/Plage 82 : loisirs, sport, et découverte du confluent pour un prix modeste pendant la saison estivale. Avec près de 10 325 personnes accueillies en 2021, l'évènement a dû être adapté aux conditions sanitaires restrictives.

- Les « Journées Olympiques » proposées pour leur 1^{ère} édition du 2 au 13 août 2021 en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif

ont permis aux usagers de s'initier aux sports des Jeux Olympiques d'été. Ces journées ont été plébiscitées et appréciées par tous et seront reconduites l'an prochain. Plus de 1 000 personnes en ont bénéficié.

- Cours de natation : La Base de loisirs a proposé tout l'été des cours de natation. En 2021, 389 cours ont été donnés dont 129 financés par le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif). En effet, le Conseil départemental a signé une convention avec le C.D.O.S. permettant de proposer gracieusement, aux enfants de 6 à 12 ans, des cours de natation dans le cadre du plan « J'apprends à nager » lancé par le Ministère des sports.

- Des travaux de restructuration ont été réalisés pour améliorer le service au public, notamment la fin de la réhabilitation de la pataugeoire, du bâtiment animation, du bâtiment location. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation des équipements du site.

- La mise en place d'un ponton de pêche : la fédération départementale de pêche du 82 a construit deux pontons (35 mètres et 15 mètres) en bordure des berges du confluent à la base de loisir. Cet équipement est accessible aux personnes à mobilité réduite par un cheminement équipé d'un garde corps. L'accès à cet espace est possible par deux escaliers jouxtant le parc à bateaux du Club de Voile de Tarn et Garonne reliant la berge et l'accès au ponton. Le Conseil départemental a subventionné cet ouvrage à hauteur de 10 000 € sur un montant total de travaux de 43 000 €. Cet équipement, réalisé avec des matériaux s'insérant parfaitement dans l'environnement naturel, va permettre à la base de loisirs d'obtenir le label national « Pêche en famille ».

Enfin, le partenariat avec des travailleurs de l'ESAT de Castelmeyran pour l'entretien des espaces verts a été reconduit.

Un public diversifié

La base de loisir accueille :

- Des classes découvertes, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau et de la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages). La fréquentation en 2021 a connu une forte diminution en raison de la crise sanitaire et des restrictions réglementaires qui n'ont pas autorisé les classes de découvertes les 6 premiers mois de l'année.

- **Des centres de loisirs et groupes divers** qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration (3 703 enfants accueillis en 2021).

- **Des groupes à caractère social et éducatif** comme les instituts spécialisés (568 personnes en séjours).

Sport solidarité

La base développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Direction du Pôle Solidarité Humaines.

Elle les accueille en séjour, avec notamment la réalisation d'un projet collaboratif entre éducateurs et jeunes adolescents, autour de la production d'un film, dont l'objectif est de créer une cohésion de groupe et de favoriser l'intégration sociale et éducative pour ces mineurs en situation d'isolement.

Des séjours et des activités sont proposés pour des établissements spécialisés tout au long de l'année : le centre médico-social de Montauban pour un séjour mères/enfants, l'association « clown en route », l'U.F.C.V. (Union Française des Centres de Vacances).

Chiffres clés

Plus de 10 325 personnes ont fréquenté Piscine/Plage 82.

Près de 6 536 personnes (adultes et enfants) ont effectué un séjour ou une activité à la base de loisirs.

Perspectives

- Réaffirmer les vocations éducatives, environnementales, touristiques et sportives de la base de loisirs.

- Poursuivre la rénovation des équipements pour un meilleur accueil du public.

- Poursuivre la promotion de la base de loisirs dans une dynamique de développement de ses actions autour de projets de communication, avec par exemple la refonte de son site internet.

- Inscrire la base de loisirs dans une véritable dynamique sportive, la base de loisirs étant sélectionnée pour être centre de préparation des Jeux Olympiques pour les disciplines suivantes : aviron olympique, para-aviron, canoë-kayak sprint et para canoë. Cette distinction ouvre de nouvelles perspectives pour les prochaines années.

Le sport

Le soutien au monde associatif

Le sport en faveur du plus grand nombre

Le Département s'investit depuis toujours pour permettre à tous, petits et grands amateurs, scolaires et professionnels, de pratiquer des activités sportives, dans les locaux adaptés et bien équipés, sur l'ensemble du territoire départemental.

Il accompagne également les sportifs au quotidien, avec plus de 240 dossiers de subventions pour les associations et 56 comités départementaux ayant reçu une aide départementale dans les moments forts de leur activité, comme l'organisation et la participation à des compétitions, et leur fonctionnement avec, par exemple, l'attribution de tenues sportives et d'équipements sportifs.

Le soutien du département pour les associations en difficulté suite à la crise sanitaire

Afin de soutenir le secteur sportif fortement impacté par la crise sanitaire (absence de championnat, diminution du nombre de bénévoles, baisse des subventions de partenariats, absence d'organisation de manifestations générant des recettes, remboursement de licences), le Département a soutenu 37 associations sportives qui ont fait la demande d'une aide exceptionnelle en 2021.

« Loisirs des Jeunes » : le sport pour les plus jeunes

Le développement de la pratique sportive est un droit pour tous les jeunes, et en particulier les plus défavorisés. Le Département a soutenu 15 associations sportives qui proposent pendant les vacances scolaires, et notamment la saison estivale, des animations et stages sportifs de découverte pour les jeunes. Des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'Enfance.

Le soutien aux collectivités pour favoriser l'accès à la pratique sportive de tous

Le Département soutient les projets d'équipements sportifs structurants portés par les communes et les communautés de communes afin de permettre à chaque citoyen du département de pratiquer une activité sportive. En 2021, 39 projets d'investissement de collectivité ont été financés.

Le Sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun

Le fonctionnement des sections sportives, associations sportives

Le Département soutient le fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), offrant une pratique de multiples sports aux élèves de primaire et de collège.

43 projets sportifs portés par l'ensemble des collèges du Tarn-et-Garonne en partenariat avec des associations sportives, pour les collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}, ont été soutenus financièrement dans le cadre des actions partenariales.

Au total, près de 810 heures sont prises en charge pour le bon fonctionnement de projets sportifs et sections sportives dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

La dotation en équipements sportifs

Dans le cadre de la politique de dotation en équipements sportifs aux collèges, le Département a commandé 25 gros équipements sportifs (agrs de gymnastique, matelas de réception, tables de tennis de table, poteaux de volley et de badminton, chariots et armoires de rangement, installation de nouveaux équipements comme des buts de basket-ball et de handball).

La sécurité des équipements sportifs

Des contrôles de sécurité réglementaires ont été réalisés pour l'ensemble des buts et cages des sports collectifs sur les plateaux EPS des collèges. Certains, cette année, ont été utilisés par des associations qui ne pouvaient pas pratiquer dans des endroits clos tels que les gymnases en raison des contraintes sanitaires. La totalité des structures artificielles d'escalade (SAE) des collèges ont été contrôlées.

Des réparations et remises aux normes des équipements dans les gymnases ont été réalisés.

L'accès des collégiens aux structures municipales

Le département participe aux frais de fonctionnement des communes pour l'utilisation des installations sportives communales par les collégiens dans le cadre de leurs cours d'Éducation

Physique et Sportive.

Le Savoir-Nager pour les 6^{ème}

Près d'une centaine de classes de 6^{ème}, du secteur public ou du privé, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire, ce qui représente une aide pour plus de 2 040 élèves.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, les structures aquatiques n'ont pas été suffisamment ouvertes pour accueillir l'ensemble des élèves de 6^{ème} des collèges.

Équipements structurants pour l'accès au sport des collégiens

Le Gymnase du collège de Verdun-sur-Garonne est un équipement attendu par les collégiens et par la commune pour la pratique sportive des associations. La Direction des sports est responsable du cahier des charges guidant les choix d'équipements sportifs de qualité répondant à la pratique sportive des scolaires, de l'UNSS et à la pratique associative.

Le Sport Solidarité

Le Département met à disposition une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements :

- Croix Rouge Française, ESAT le Pech- Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ANRAS, ESAT le Rives de la Garonne à Castelmayran,
- ARSEA, Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEA, Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,
- ARSEA, Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEA, Foyer d'accueil médicalisé les Cannelés à Valence d'Agen,
- APIM, Foyer d'accueil médicalisé les 4 vents à Lavit,
- AGERIS 82, Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes en situation d'Handicap Castelsarrasin.

Le Tarn-et-Garonne, Terre de Jeux 2024

Le Département de Tarn-et-Garonne est lauréat du label « Terre de Jeux 2024 ». À cette occasion, une convention entre l'organisation « Paris 2024 » et le Département a été signée.

Cette labellisation permet ainsi au Conseil départemental de rejoindre la dynamique des Jeux Olympiques en la faisant vivre de près au

Tarn-et-Garonnais, par diverses actions :

- La promotion des actions réalisées sur le territoire (l'engagement des associations sportives, des bénévoles, la performance des sportifs de haut niveau du département qualifiés pour les jeux olympiques 2024),
- Le soutien des collèges engagés dans la démarche « Génération 2024 » dont l'objectif est de créer une dynamique des plus jeunes autour des valeurs sportives universelles,
- L'adoption d'un positionnement fort en tant que Centre de Préparation des Jeux.

Suite à cette nomination, le Conseil départemental a entrepris la réalisation d'actions autour du label « Terre de Jeux ».

Il s'agit notamment de l'organisation de la 1ère édition des « Journées Olympiques » du 2 au 13 août 2021, qui se sont déroulées sur le site de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Ces journées sportives, animées par les comités sportifs et le service des sports du département, ont permis aux touristes, aux groupes présents sur la base de loisirs ainsi qu'aux centres aérés de s'initier aux sports Olympiques, en parallèle des Jeux Olympiques de Tokyo.

Le Département apportera également son soutien financier aux sections sportives des collèges et aux comités et clubs sportifs qui interviennent toute l'année dans les collèges, ainsi qu'une aide aux sportifs et aux clubs de haut niveau.

Le Conseil départemental prépare activement d'autres actions prévues en 2022. Il s'agit notamment de la 2ème édition des « Journées Olympiques » à la base de loisirs pendant la prochaine saison estivale.

Plus généralement, une thématique « Terre de Jeux » sera donnée dès 2022 aux journées d'intégration des 6ème des collèges à la base de loisirs, avec l'initiation des collégiens aux sports olympiques.

De plus, les enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance se verront proposer une découverte sportive en partenariat avec les comités et clubs sportifs et avec la base de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Le Conseil départemental accueillera également l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » portant sur l'histoire des Jeux Olympiques de 1896 à 2024, à l'occasion de la « semaine nationale Olympique et Paralympique » entre fin janvier et début février 2022. L'objectif est de créer une action éducative

pour les collèges du département, et de l'élargir aux enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Enfin, la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave est sélectionnée pour être Centre de Préparation des Jeux Olympiques pour les disciplines suivantes : aviron, para-aviron, canoë-kayak sprint et para-canoë.

Cette distinction ouvre de nouvelles perspectives pour les prochaines années en terme de potentiel sportif de la base de loisirs. Des actions de communication et des aménagements pourront ainsi être menés afin d'accueillir des délégations étrangères.

La culture et les savoirs

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles.

Le soutien aux établissements scolaires / sorties et projets culturels

Le Département participe aux frais de transports des écoles, collèges et lycées du département pour leurs sorties à destination de lieux culturels sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention territoriale triennale État / Département autour de l'Éducation artistique et culturelle, le Conseil départemental finance les projets culturels « Patrimoine et transversalité des domaines artistiques » de 18 collèges du département, et notamment les classes à horaires aménagés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, et le dispositif « Orchestre au collège ».

Le soutien aux écoles de musique publiques et associatives

Dans le cadre du SDEEA 2020-2024 (Schéma Départemental des enseignements et de l'éducation artistiques), le Département soutient financièrement chaque année les écoles de musique du territoire, accompagne la création de poste de Dumistes (musicien intervenant),

encourage les interventions de ces professeurs de musique en milieu scolaire, récompense les pratiques pédagogiques innovantes et les projets d'établissements ambitieux.

La langue Occitane

Le Département soutient l'enseignement de la langue occitane auprès de plus de 9 800 élèves du primaire et 700 collégiens.

Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques

Le Département a fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

Les neuf enveloppes budgétaires dédiées aux acteurs culturels du département permettent d'accompagner les structures et porteurs de projets installés en Tarn-et-Garonne dans la concrétisation de leur programmation culturelle et artistique, à destination de tous les publics.

La subvention exceptionnelle SOEX d'aide aux associations fortement impactées financièrement par le contexte sanitaire et la fermeture des lieux culturels, a permis de soutenir une trentaine d'associations culturelles du département.

Tarn et Garonne Régie spectacle

La cellule départementale « TGRS » a continué de proposer, au sortir du confinement, ses prestations de qualité professionnelle en son et lumière ainsi que le prêt de matériel de scène et ce, à moindre coût, aux communes et associations socioculturelles du département qui étaient désireuses d'organiser des manifestations.

Mois du film documentaire

Le « Mois du Film Documentaire » est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création.

Cette année, le « Mois du Film Documentaire » a pu avoir lieu et s'est ouvert le 6 novembre sur le film « A tes côtés », consacré à la protection de l'enfance, en présence du réalisateur Bertrand Hagenmuler, à l'espace des Augustins. Il se poursuit tout le mois de novembre dans les bibliothèques et lieux culturels de Tarn-et-Garonne. La médiathèque a également prévu des projections-débats auprès

des collégiens de Montauban (collège Azaña), Lauzerte et Nègrepelisse.

Le Média'Tour

Cette manifestation créée par la médiathèque départementale vise à faire tourner des musiciens de la scène locale dans les bibliothèques du département. Elle a pu être maintenue, en la décalant de juin à juillet 2021.

Alors Raconte

Le festival « Alors Raconte » n'a pu avoir lieu en 2021 en raison du contexte sanitaire. Il est prévu en janvier 2022 pour le 25e anniversaire du festival.

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) et le Contrat Départemental Lecture-Itinérance (CDLI)

Ces deux contrats ont été votés lors de la commission permanente du 7 juillet 2020 entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie et la Médiathèque départementale.

Le CTL 2020-2022 est construit autour de deux axes forts : la poursuite du développement du numérique et la mise en œuvre de l'Éducation aux Médias et à l'Information avec la mise en place d'ateliers pour les 10-14 ans (élèves de CM2 et collégiens de la 6e à la 3e).

La Médiathèque départementale étant en cours de ré-informatisation avec la mise en œuvre d'un nouveau portail, l'accès aux ressources numériques va être facilité pour les usagers des bibliothèques partenaires du département.

- Le CDLI a pour objectif de « renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Le CDLI cible prioritairement les territoires ruraux et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants, pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire ».

Le « Média'Tour » et le « Mois du Film Documentaire » rentrent dans ce dispositif et ont été subventionnés par la DRAC Occitanie.

Développer des synergies au service de la culture pour chacun

Partir en livre

La médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire. La médiathèque départementale s'est associée à la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave et à l'Abbaye de Belleperche afin de proposer des ateliers créatifs aux enfants au mois de juillet.

Projections Espace des Augustins

La Médiathèque départementale collabore aussi avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre.

Un tourisme durable et responsable

La valorisation des patrimoines

Le Département promeut à travers son schéma de développement touristique la création de nouvelles offres touristiques, axées sur la découverte du territoire, son histoire, ses patrimoines.

Dans ce cadre, il porte l'opération de valorisation du site de la pente d'eau de Montech. Le centre et le parcours d'interprétation dédié à l'histoire et aux techniques de la Pente d'eau ont été inaugurés en Septembre 2021 et la promotion de ce nouveau site a été portée par Tarn-et-Garonne Tourisme.

Le Département porte également le projet de valorisation patrimoniale autour de l'itinéraire Saint Jacques de Compostelle. Il investit dans l'aménagement de haltes pédestres, qui proposent une découverte thématique des richesses patrimoniales des sites traversés. Les panneaux ont été posés à partir d'Octobre 2021.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le Département soutient le développement du label Tourisme et handicap en mobilisant des moyens d'animation au sein de l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme.

La promotion du slow tourisme

Le Département promeut, à travers Tarn-et-Garonne Tourisme, des filières touristiques respectueuses de l'environnement et des territoires et s'appuie sur l'itinérance douce.

Dans ce cadre, la structuration des activités de pleine nature permet une montée en gamme de l'offre, avec notamment l'accompagnement des Communautés des Communes pour la gestion de leurs itinéraires de randonnée, la coordination de la Route Européenne d'Artagnan (route équestre certifiée en Mai 2021 « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe ») et la création de nouvelles boucles vélos.

L'accompagnement au Fonds tourisme Durable de l'ADEME

Tarn-et-Garonne Tourisme accompagne la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour le suivi des prestataires engagés dans un plan d'actions en faveur du développement durable.

L'accompagnement dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Tarn-et-Garonne Tourisme s'est engagé, à partir de septembre 2021, dans une démarche RSE en élaborant collectivement un plan d'actions en fonction des priorités du service.

La formation « Acteur de la Transition du tourisme » avec le CRT

Dans le cadre du déploiement d'un programme opérationnel de tourisme durable, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL) a initié un cycle de formations destiné aux organismes gestionnaires de destination (OGD) de la Région. Un référent tourisme durable au sein de Tarn-et-Garonne Tourisme suit cette formation à partir de novembre 2021.

Le Nouveau format du Club des Sites

Face aux enjeux environnementaux liés au développement durable et afin de lui apporter une dynamique nouvelle, Tarn-et-Garonne Tourisme a décidé de mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour le Club des Sites en 2022. Elle comprend notamment la suppression des flyers pour chaque membres et la numérisation des outils de promotion.

La solidarité territoriale

Combattre les inégalités territoriales

Le Département combat les inégalités territoriales en mobilisant des moyens financiers autour des projets d'investissements portés par les collectivités locales, communes et communautés de communes et ce dans plusieurs domaines : équipements publics, culturels, sportifs, associatifs, aménagement de village, restauration de patrimoines, voirie, ouvrages d'art.

Accompagner les collectivités locales

Le Département accompagne les collectivités locales dans le montage et le suivi de leurs projets d'investissement à travers une ingénierie gratuite déployée par sa régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités.

Maintenir l'accessibilité aux services publics

Le Département s'engage dans le maintien des services aux publics en pilotant, aux côtés de la préfecture, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics 2018/2023.

Il agit notamment en faveur de l'accès aux soins en luttant contre la baisse de la démographie médicale et en renforçant l'attractivité médicale des territoires. Il soutient aussi le déploiement et la qualification des maisons France Services qui assurent, en milieu rural, la mission d'accompagner tous les publics dans leurs démarches administratives. Il participe aussi au financement de l'aménagement numérique et favorise ainsi l'accès de tous les citoyens à une bonne couverture mobile et numérique.

Le département a poursuivi en 2021 son schéma de développement de l'inclusion numérique. Il permet de développer les compétences des citoyens en matière de numérique. Son objectif est de faire reculer en Tarn-et-Garonne le phénomène d'illectronisme qui augmente, en lien avec la dématérialisation systématique de toutes les procédures administratives

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

PRESERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.



L'eau potable

Plus de 20 millions de m³ d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour mettre aux normes des usines et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Depuis une dizaine d'années un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :

- Accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- Définition de stratégies en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- Aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion, la réhabilitation de réseaux,
- Soutien financier aux procédures de protection des captages d'eau potable.

Chiffres clés

8 000 km de réseaux

23 % de pertes sur les réseaux

40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

Perspectives

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée.

Mettre en place un observatoire de l'eau et développer les missions d'animation et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.

L'assainissement

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour

d'eaux usées qui, avant de retourner dans le milieu naturel, sont traitées soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 45 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance aux Traitements des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidanges issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique et son expertise aux collectivités pour les aider dans le cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise ainsi chaque année près de 260 visites sur l'ensemble des stations d'épuration.

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de

réseaux et d'accroissement ou d'amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration.

Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur,
- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques et sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux).

Perspectives

Poursuite des subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif non conformes, ainsi que l'accompagnement technique.

Les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil départemental a souhaité développer des actions permettant la découverte des milieux naturels par le grand public.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Afin de préserver et de mettre en valeur des milieux naturels présentant un intérêt écologique, patrimonial et paysager, le Conseil départemental a constitué un réseau d'une quinzaine de sites ENS dont la vocation est d'être ouverts au public, lorsque les sensibilités des milieux ne sont pas menacées.

La gestion et la valorisation de ces ENS sont assurées, soit par le Conseil départemental (sur des sites dits « d'intérêt départemental »), soit par des maîtres d'ouvrages locaux (sites dits « d'intérêt local »), ces derniers pouvant bénéficier d'une assistance technique et d'un accompagnement financier du Département.

Depuis quelques années, une action ambitieuse est

menée sur le corridor Garonnais, sur lequel 4 ENS sont gérés en maîtrise d'ouvrage départementale : le site de l'Espinassié à Bourret/Montech, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne et le site dit « du Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en rive droite du plan d'eau.

Outre les sites du corridor garonnais, le Conseil départemental a engagé un programme d'aménagements pluriannuel sur 2 espaces lacustres dont il est propriétaire : le lac du Tordre à Léojac/Génébrières et le lac du Gouyre à Vaïssac/Puygaillard-de-Quercy et ce, conformément à 2 plans de gestion réalisés en 2020.

Enfin, le Conseil départemental envisage d'aménager une parcelle des Causses du Quercy à Saint-Antonin-Noble-Val (les « Caussadeze ») proche du cirque de Bône, dont il est propriétaire. Différentes actions sont menées sur ces sites : maintien ou création de mosaïques de milieux (plantations de haies champêtres, de boisements alluviaux, gestion de milieux ouverts par de la fauche ou éco-pâturage), installation d'une signalétique pédagogique, installation de petits aménagements pour l'accueil du public.

Perspectives

ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- Mise en œuvre des plans de gestion sur les 4 sites du corridor garonnais. L'action la plus significative a été la réouverture du bras-mort de l'Espinassié à l'été 2020 avec la revégétalisation des abords du bras. Il est prévu d'installer un platelage pour la traversée à pied du bras-mort. Les années 2020 et 2021 ont aussi été mises à profit pour préparer des prairies (île de Labreille, îlot de Saint-Cassian, site de l'Espinassié et site du Pont de Bioule) sur lesquelles de la fauche ou de l'éco-pâturage seront mis en œuvre. Enfin, des secteurs ont été entretenus pour accueillir des boisements diversifiés et une parcelle agroforestière (site de l'Espinassié et site du Pont de Bioule).

- Mise en œuvre de 2 plans de gestion sur les lacs du Tordre et du Gouyre : ces espaces lacustres sont valorisés en créant des sentiers, en assurant une gestion différenciée des milieux ou encore en transformant une ancienne maison d'habitation au lac du Tordre en « maison de la nature ».

- Parcelles au lieu-dit « les Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val : la rédaction d'un plan de gestion a été réalisée en 2021.

ENS sous maîtrise d'ouvrage locale :

- Accompagnement financier de la mise en œuvre de plans de gestion : ceux des zones humides gérées par le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne et celui porté par la Communauté de Communes des 2 Rives pour la zone humide du ruisseau de Barbe et ses abords à Gasques.
- Accompagnement technique pour l'élaboration d'un plan de gestion sur l'île de Nègrepelisse et la valorisation du cirque de Labarthe à Caylus par un sentier d'interprétation.

En matière de communication, le Conseil départemental s'est engagé dans la réalisation d'un site internet dédié aux ENS du Tarn-et-Garonne. Outre la « mise en lumière » des ENS, il présentera notamment les entités paysagères du département ainsi que les possibilités offertes au grand public en matière d'itinérance douce.

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou du résultant d'un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été. L'étiage 2019, avec ses très fortes chaleurs, a été particulièrement tendu.

Afin de résorber ce déficit, le Département finance les déstockages à partir de retenues hydroélectriques situées dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn.

Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- Retenue du Gouyre, d'une capacité de 3,2 millions de m³,
- Retenue du Tordre, d'une capacité de 3,4 millions de m³,
- Retenue du Thérondel, d'une capacité de 0,8 million de m³,
- Plan d'eau des Falquettes, d'une capacité de 0,8 million de m³,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m³, en gestion interdépartementale.

Chaque année, 125 millions de m³ sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures. Afin de mieux mobiliser l'eau provenant des retenues hydroélectriques, le Conseil départemental a signé un protocole de coopération

pour la gestion coordonnée de ces ressources entre les bassins de la Garonne, de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot. Il participe aussi à une réflexion pour mobiliser des volumes supplémentaires pour la Garonne, à partir de certaines retenues hydroélectriques.

De plus, il finance 2 études, sur les bassins du Lemboulas et du Tescou, visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes.

Perspectives

Les études préalables à la réalisation d'une rehausse sur le barrage de Saint-Géraud, débutées en 2017, se sont poursuivies en 2021. La maîtrise du foncier, dans le cadre des futurs travaux sur le chemin d'accès au barrage ainsi que sur les parcelles qui seront ennoyées, sera finalisée prochainement. Ce projet devrait permettre un gain d'une capacité de 1,5 million de m³.

Suite aux visites techniques réglementaires réalisées en 2020 sur l'ensemble des ouvrages départementaux, des actions curatives (mise en œuvre de piézomètres supplémentaires, réparations de génie civil, pose d'échelles limnimétriques) ont été menées en 2021 et devraient se poursuivre en 2022.

Enfin, l'année 2021 a été mise à profit afin de créer et de moderniser les outils de télégestion et de supervision des ouvrages départementaux.

L'inventaire départemental des zones humides

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 2 926 zones humides pour une superficie concernée de 3 642 ha. La superficie moyenne d'une zone humide en Tarn-et-Garonne est de 1,24 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- Accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- Animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- Animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- Evolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- Conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

La préservation des rivières

Le Conseil départemental accompagne techniquement et financièrement les structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs études et travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des rivières, dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Le SATESE apporte conseil et appui technique à l'ensemble des collectivités compétentes du territoire, et plus particulièrement à leurs techniciens rivières, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans pluriannuels de gestion des cours d'eau, en mettant à leur disposition des outils facilitant les diagnostics de rivière, et en participant à la structuration de la compétence GEMAPI sur le département.

La Direction de l'Agriculture et de l'Environnement est en charge de la gestion des subventions pour les études et travaux réalisées par ces collectivités.

Suivant ce même objectif et en complément des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département a également développé des réseaux de mesures et de suivis :

- suivi de la qualité de l'eau des rivières (réseau qui répond à des enjeux plus locaux),
- un réseau de mesures des débits,
- un réseau de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.



Une agriculture durable

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable. Il s'agit, pour le Département, de favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturelles innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Il reste en 2021 un partenaire financier incontournable de :

- la Chambre d'Agriculture, qui propose des formations et un appui technique aux agriculteurs via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur, avec notamment un accompagnement pour la certification haute valeur environnementale (HVE),
- la Fédération départementale des CUMA, qui permet l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturelles à coût mutualisé ainsi qu'un accompagnement technique au titre duquel l'aide du Département s'est vue bonifiée,
- l'ADEAR, qui poursuit un programme pluriannuel engagé pour 3 ans en 2020 pour développer les démarches individuelles et collectives de préservation de la biodiversité en milieu rural,
- l'AOP Chasselas de Moissac, dans le cadre d'une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale et de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- le Cefel, dans le cadre de ses programmes d'innovation technique en faveur de pratiques plus vertueuses,
- l'association Campagnes vivantes 82, qui promeut la plantation et la régénération naturelle assistée de haies champêtres,
- l'Institut français de la vigne et du vin qui poursuit

un programme pluriannuel, à l'initiative de Prunes et raisins du Sud-Ouest, visant la création de nouvelles variétés de raisin de table répondant aux nouveaux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux (changement climatique, réduction des traitements phytosanitaires, etc.).

En aidant ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble du monde agricole pour l'accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

Aider au maintien des productions locales

Le Conseil départemental a maintenu ses interventions visant à aider au développement et au maintien des exploitations sur le territoire, en complémentarité avec ses objectifs en matière de développement de l'approvisionnement local et en produits de qualité de la restauration collective. Il propose ainsi des aides aux investissements directement liés à la vente directe en circuit court des productions, ainsi que des aides à l'acquisition de petit matériel pour les nouveaux installés en agriculture.

Le GIP Public labo : un laboratoire départemental performant

Le laboratoire départemental est un maillon essentiel de la politique sanitaire territoriale. À compter du 1^{er} février 2020, il a intégré le Groupement d'Intérêt Public « Public Labos ».

Il complète l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans les domaines de :

- la santé animale (santé publique vétérinaire),
- la sécurité alimentaire,
- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech,
- la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement,
- la santé humaine directement par la réalisation tests PCR COVID (plus de 58 000 en 2020).

Un outil reconnu et performant

Le laboratoire est accrédité par le COFRAC essais

n°1-6850, dans tous les domaines de la sécurité sanitaire (santé animale, hygiène alimentaire et environnement).

Véritable outil technique impliqué dans les situations de crise sanitaire, il est régulièrement sollicité par des organismes départementaux (DDCSPP, Préfecture, DDT, chambre d'agriculture, ALMA, CLI de Golfech...) et par des organismes d'état (ministères, IRSN, ASN...), sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).

Le laboratoire met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole par :

- la qualification des cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- la réalisation des diagnostics vétérinaires,
- la réalisation des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

Depuis 2018 il a renforcé, en étroite collaboration avec l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA), les actions en matière de biosécurité dans les élevages. Elles visent la réduction des risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez les animaux, comme les palmipèdes et les bovins.

Ainsi en 2021, le laboratoire a réalisé près de 20 000 analyses sur les boucles auriculaires des veaux dans le cadre de la prophylaxie pour rechercher la BVD (Bovine Viral Diarrhée). Le coût de ces analyses est intégralement pris en charge par le Département.

Hygiène et équilibre alimentaire

Le laboratoire contribue à la protection des consommateurs sur les territoires de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne en :

- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
- vérifiant la potabilité des eaux destinées à la consommation humaine,
- recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes,
- recherchant la radioactivité d'origine industrielle dans les aliments (environnement et industries).

Il assiste les professionnels mettant sur le marché

des denrées alimentaires en :

- les aidant dans le choix de leurs autocontrôles d'analyses,
- leur donnant des conseils de prévention dans leur process,
- proposant des solutions en cas d'analyses non satisfaisantes,
- réalisant des formations professionnelles et des diagnostics hygiène.

Enfin, le laboratoire aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix et l'équilibre de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le laboratoire contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :

- les analyses physico-chimiques des eaux de rivières du département prélevées par le SATESE dans le cadre d'un réseau de suivi,
- depuis 2019, les prélèvements et analyses nécessaires à la détermination de la qualité des eaux de rivières par les indices biotiques,
- les analyses physico-chimiques des effluents de station d'épuration prélevés par le laboratoire ou par le SATESE,
- le contrôle ou la validation de l'autosurveillance des rejets aqueux des industriels,
- des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine afin de vérifier la salubrité de l'eau de distribution publique, mais aussi d'eau chaude sanitaire et de tours aérorefrigérantes afin d'évaluer le risque légionelles,
- une surveillance de la qualité des eaux (radioactivité) dans l'environnement autour de la centrale de Golfech et dans les eaux potables du département.

Le laboratoire est de plus reconnu par le COFRAC pour réaliser les prélèvements d'invertébrés aquatiques et la détermination de listes faunistiques, ayant pour finalité d'établir un indice permettant de caractériser l'état écologique d'un cours d'eau.

Environnement et qualité de l'air

Le laboratoire réalise une surveillance permanente de la radioactivité de l'air à Montauban, Valence-d'Agen et Agen. D'autre part, il a développé la

compétence de pose de capteurs de surveillance de l'air dans les salles de classe des collèges et dans les crèches.

Laboratoire vétérinaire départemental et éco-gestes

Le laboratoire s'est engagé dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets (papiers, chimiques, biologiques, radiobiologiques, piles...) qui sont remis à des filières de traitements adaptées. Ainsi, le laboratoire mène des actions simples :

- limitation des impressions (recto-verso, réutilisation de brouillons) et usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets et des capsules de café au profit des tasses et cafetière à filtres,
- limitation de la consommation de carburant (formations sur site, réunions par visio-conférence, covoiturage, optimisation des tournées de prélèvements, formation à la conduite économe),
- limitation de la consommation électrique (extinction des appareils électriques non essentiels, entretien régulier des réfrigérateurs et congélateurs).

Une mobilité plus sobre en carbone

Des véhicules plus économes pour les agents

Conformément aux articles R2172-35 à 38 du code de la commande publique, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie. Il gère quotidiennement une flotte de 350 véhicules.

Le Département poursuit le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules plus économes en carburant, adaptés aux modes de déplacement et aux contraintes des agents.

Il a mis en place l'utilisation du logiciel GESCAR, qui permet un suivi fin de la vie des véhicules.

Le Conseil départemental dispose ainsi depuis 2019 d'une flotte de 9 véhicules électriques, et met à la disposition des agents 5 bornes de recharge installées au niveau des bâtiments départementaux.

Développement des itinéraires cyclables

En 2020, le dernier tronçon de la vélo voie verte

entre Orgueil et la limite du département de la Haute-Garonne a été mis en service. Ainsi, la vélo voie verte de la vallée du Tarn se développe sur 14 km dans le département du Tarn-et-Garonne, entre Bressols et Nohic. Sur les 10 premiers mois de 2021, près de 25 500 passages de vélos ont été recensés au niveau de Bressols.

Sur la vélo voie verte du canal des deux mers (67,8 km entre Pompignan et Lamagistère), 90 000 passages de vélos ont été recensés entre janvier et octobre 2021 entre Castelsarrasin et Moissac, en augmentation de 6,9 % par rapport à la même période de 2020, avec un pic de près de 14 500 passages au mois d'août.

Sur la vélo voie verte du canal de Montech (11,6 km entre Montech et Port-Canal à Montauban), 60 500 passages de vélos ont été recensés sur les 10 premiers mois de 2021 au niveau de Montauban, en augmentation de 15 % par rapport à la même période de 2020.

La véloroute vallée et gorges de l'Aveyron, entre Montauban et Laguépie sur 80 km de voies secondaires balisées complète le réseau des voies affectées aux circulations douces aménagées et valorisées par le Département.

Enfin, le Département travaille actuellement à la définition du tracé de la véloroute V87 entre Montech et la limite du département du Lot.

Bien manger en Tarn-et-Garonne

Cette démarche comprend des mesures qui tendent à valoriser les productions agricoles locales et à favoriser l'approvisionnement en circuits courts et la consommation de denrées alimentaires de qualité. Il s'agit de maintenir les exploitations agricoles, de développer des filières, mais aussi de limiter l'impact environnemental lié à leur consommation (saisonnalité des produits) et aux transport. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

Un plan d'action ciblé

Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Près de 1,3 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires de Tarn-et-Garonne.

La direction des collèges, la direction de l'agriculture et de l'environnement, le service

de la commande publique, le GIP Public labos, Tarn-et-Garonne Tourisme et la direction de la communication travaillent ensemble sur la réalisation des actions suivantes :

- **analyse des fonctionnements des restaurants scolaires du Tarn-et-Garonne.** Les audits ont pu être achevés dans les 15 collèges. Ils permettent de produire un bilan sur le fonctionnement de la restauration collective et de définir les actions à mettre en place.

- **constitution d'un annuaire des fournisseurs et des producteurs du département.** Le Département travaille en lien avec la Chambre d'agriculture à l'élaboration de cet annuaire qui recense à ce jour 80 producteurs.

- **adoption d'un plan de prévention « mieux manger et moins gaspiller »**, avec notamment la mise en place de « salad'bar » dans les cantines de collèges (cette action a connu des difficultés suite aux mesures sanitaires imposées dans les cantines scolaires).

- **démarche d'approvisionnement de produits frais, de saison et de proximité.** Pour ce faire, le Conseil départemental mène une réflexion avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole de Capou afin de structurer les filières ainsi que l'approvisionnement. Un test de plateforme de regroupement sur Bexianis a été étudié et devrait être mis en œuvre fin 2021. Cette action s'intègre dans le cadre du projet alimentaire territorial départemental, validé en octobre 2021 par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

- **convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne.** Cette convention a été signée par l'ensemble des collèges qui s'engagent ainsi sur des achats de produits de qualité.

- **promotion de la production locale** dans les manifestations extérieures et salons internationaux, qui a connu une reprise en 2021 après s'être vu réduite au minima en 2020.

- **réalisation d'un livret de recettes de cuisines collaboratives entre les chefs de cuisine de collèges et les maîtres restaurateurs du département :** n'a pu être réalisé en 2020 et 2021 (Covid), mais pourrait être reconduit en 2022.

Perspectives

LEn parallèle un travail sera mené sur l'éducation au goût, le gaspillage alimentaire et le traitement des biodéchets.

La dématérialisation des procédures

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

La dématérialisation des procédures de marchés publics

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

La dématérialisation des procédures de marchés publics

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la passation des marchés publics est intégralement dématérialisée. La dématérialisation des marchés publics est aujourd'hui bien intégrée par les entreprises et les services.

Ainsi, au 1^{er} novembre 2021, ce sont :

- 79 consultations qui ont été publiées sur le nouveau profil acheteur,
- 2 378 dossiers de consultation retirés par les entreprises,
- 346 offres électroniques reçues par la collectivité.

En plus des avantages classiques de réduction des impressions, déplacements des entreprises, coûts d'affranchissement, la dématérialisation s'est révélée être un atout important durant la période de confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19. Les procédures ont ainsi pu se poursuivre malgré la mise en place du télétravail, de même que la signature des documents grâce au parapheur électronique.

Perspectives

La réforme des cahiers des clauses administratives générales entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021 prévoit et encourage la dématérialisation de l'exécution des marchés publics. Des expérimentations sont actuellement en cours pour la dématérialisation de certains actes tels que les avenants.

La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité

Depuis le mois d'avril 2019, le Département s'est engagé dans la dématérialisation des actes au contrôle de légalité.

Ainsi au 1er novembre 2021, ce sont 138 actes qui ont été transmis au contrôle de légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, supprimant ainsi les copies nécessaires à l'exercice de ce contrôle et les déplacements à la Préfecture.

La dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a débuté en 2017 par la réception de factures électroniques via le portail « CHORUS PRO ».

Également facteur de réduction des impressions, la dématérialisation de l'ensemble des factures est complète au 1er janvier 2020, date à laquelle toutes les entreprises sont soumises à son utilisation.

La dématérialisation concernera progressivement les autres pièces justificatives.

Une politique d'achats responsables

La commande publique est un levier important pour effectuer des achats responsables, quels que soient les secteurs.

Parc de véhicules et vélos

Afin d'encourager les mobilités douces, le département met à la disposition de ses agents 4 vélos à assistance électrique pour effectuer leur trajet sur de courtes distances.

Les véhicules mis à la réforme ne sont pas envoyés à la casse mais sont systématiquement revendus, soit pour les pièces détachées, soit à des petites collectivités dans lesquelles ils entament une seconde carrière.

Achats de papier

Depuis le nouveau marché de fournitures de bureau, 100 % du papier utilisé par la collectivité est issu du recyclage.

Mobiliers

Les mobiliers, qu'ils soient en bon état ou non, sont récupérés par la société Valdélia, qui est un éco-

organisme chargé de les insérer dans les filières de recyclage.

Nettoyage des locaux

Des nettoyeurs vapeur haute pression ont été mis en service pour le nettoyage des locaux. Ils permettent une désinfection des surfaces, sans produits chimiques ; c'est pourquoi ils sont efficaces sur les virus et bactéries sans être nocifs pour les agents ou l'environnement.

Masques

La collectivité utilise de grandes quantités de masques jetables pour protéger les agents de la pandémie de COVID. Ces masques sont récupérés pour pouvoir être envoyés à l'entreprise Plaxtil (Châtelleraut) qui a développé un procédé permettant de les recycler.

Les fournitures

Le Département intègre, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, des fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie, fournitures de bureau...).

Il demande aux candidats, lorsque cela est possible, l'obtention de produits écolabellisés et/ou écologiques, recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages sont également ajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.

Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de « réserver » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle.

Les travaux

3 types de mécanismes sont régulièrement mis en œuvre dans les marchés de travaux :

- l'intégration de clauses d'exécution environnementale directement dans les cahiers des charges (les titulaires sont ainsi obligés de respecter ces prescriptions environnementales lors de l'exécution de leur marché),

- l'intégration de sous-critère d'analyse de la valeur technique, relatif à la qualité environnementale de l'offre ; dans ce cas une offre apportant une meilleure garantie environnementale obtiendra une meilleure note technique (c'est notamment le cas des marchés de voirie, lesquels comportent systématiquement un sous critère de la valeur technique relatif aux mesures prises par les

entreprises en faveur du développement durable),
- l'insertion d'un critère relatif à la performance de l'offre en matière de protection de l'environnement (15 % pour le marché de distribution du magazine départemental).

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 10 % des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

Réduction et valorisation des déchets

Les bureaux de l'Hôtel du Département qui accueillent plus de 340 agents, sont équipés de poubelles de tri du papier et du carton, qui font ensuite l'objet d'un ramassage sélectif.

S'y ajoute le processus de dématérialisation engagé par la collectivité depuis 2016 et qui concerne notamment les pièces administratives dans le domaine des finances, des ressources humaines, de la comptabilité publique ainsi que dans la gestion des subventions aux tiers.

Ces nouvelles pratiques ont un effet direct sur la consommation de papier par la collectivité : elle a baissé de 25 % entre 2017 et 2018 (or publications commandées auprès de prestataires) ; de 8,94 à 6,85 tonnes.

Enfin, conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités..

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables. Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.



La Direction de l'immobilier

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 113 bâtiments départementaux, 45 bâtiments en location, soit un total de 259 890 m² répartis sur différents sites.

Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), des actions de rénovation thermique des bâtiments accompagnent les travaux lourds réalisés sur ces bâtiments.

La rénovation des bâtiments

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges, maisons des solidarités, bâtiments culturels, gendarmeries, centre universitaire, etc.), comme :

- le remplacement de systèmes de chauffage vétustes par des chaudières à gaz à condensation,
- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'isolation de combles,
- l'installation de brises soleil.

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

L'entretien des chaussées

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers.

Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre si les possibilités techniques le permettent. En effet, cette technique de retraitement de la chaussée en place à l'émulsion de bitume, est une pratique qui permet, par rapport à une méthode traditionnelle d'apport de matériaux nobles, de diminuer la production de gaz à effet de serre de plus de 30 %. En 2021, deux chantiers ont été réalisés sur les communes de Saint-Nauphary et de Septfonds.

La biodiversité préservée dans le cadre de l'amélioration du patrimoine d'ouvrages d'art

91 % des 1 078 ponts que compte le département franchissent des cours d'eau. Ces fossés-mère, ruisseaux, rivières, canaux ou fleuves, constituent des milieux naturels riches en biodiversité préservés par les services du Département.

La programmation des travaux prend en compte les spécificités des milieux naturels notamment en matière de migration des espèces piscicoles et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris). Une concertation est menée en lien avec les services de l'État et de l'office français de la biodiversité.

Les techniques de réparation, les moyens d'accès, les dispositifs de recueil des poussières sont définis en prenant en compte les enjeux environnementaux. Des actions spécifiques de tri et de valorisation des déchets sont mises en œuvre. Des attentions particulières sont portées au bétonnage, aux mises en peinture et au nettoyage des matériels.

L'ensemble de ces actions peut représenter entre 5 et 10 % du coût des travaux.

Une politique de fauchage raisonné

Les techniques de fauchage des bords de routes évoluent : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition d'une machine à brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn et Garonne. Près de 12 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre est un organisme vivant qui nécessite un entretien régulier et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers. Ceux-ci conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tout les arbres abattus par des replantations.

En 2021, la collectivité a replanté 233 arbres tiges en alignement et 17 baliveaux sur des délaissés routiers ou aires de repos, soit 250 arbres sur 13 sites différents. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes

Des marchés publics adaptés

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 10 % des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

Un éclairage routier économe

Le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible. Les luminaires sont équipés d'un système permettant de réduire leur intensité de 30 % à 70 % avec une adaptation selon les aménagements, entre 23h00 et 5h00 du matin.

Une modernisation de l'éclairage

Le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes

vétustes.

Une étude a repensé l'éclairage du giratoire de Réalville sur la route départementale 820. Elle consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 23h00 et 5h00 du matin.

Une autre étude conduite en 2021 a concerné la modernisation de l'éclairage du pont sur la Garonne sur les communes d'Auvillar et d'Espalais. Elle s'est traduite par le remplacement de 139 projecteurs halogène par des matériels LED permettant une économie de plus de 21 000 KWH/an. La gestion de l'éclairage de cet ouvrage intégrera les préconisations relatives à la limitation des nuisances lumineuses pour la protection de la faune et de la flore des cours d'eau.

L'économie d'énergie de ce type d'installation est notable

Pour aller plus loin

Depuis 2013, 6 giratoires ont été équipés de capteurs de mouvement. Le principe de fonctionnement est le suivant : un détecteur est placé à l'entrée de chaque branche du giratoire, le véhicule est détecté à son arrivée à environ 150 m. Le giratoire est alors éclairé à 20 % de sa puissance, puis à 100 % au moment du passage du véhicule. Une fois celui-ci sorti du champ des détecteurs, la puissance de l'éclairage redescend à 20 %.

Les candélabres situés dans l'anneau du giratoire sont par ailleurs équipés de détecteurs infrarouges permettant d'éviter une baisse d'intensité dans le cas d'une panne de véhicule. Ce système, utilisant une technologie LED et dont l'investissement s'amortit sur 8 ans, génère une économie d'énergie de 50 % par rapport aux systèmes d'éclairage classiques.

L'ensemble de ces orientations de conception est reconduit dans la définition des projets et des opérations à venir.

Un programme de modernisation des dispositifs d'éclairage existants est poursuivi sur quelques équipements afin de limiter les consommations d'énergie par la mise en place de dispositif de type LED.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981. Financé par la taxe d'aménagement et par le Département, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités.

Grâce à ce dispositif, il assure gratuitement la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et opère en tant que service public.

Ces missions se traduisent de la façon suivante :

- l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement à travers les études de programmation, de planification urbaine et paysagère.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public,
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, conférences, ballade urbaine etc.).

Le service public de la rénovation énergétique

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006, et fortement soutenu par le Conseil départemental, il a pour mission :

- la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques de leur logement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,

- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public (plus de 2000 contacts chaque année),
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc.).

Suite à la suppression de l'espace info énergies (EIE) fin 2020, la construction d'un service public de la rénovation énergétique s'est opérée en 2021. Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne contribue au financement à hauteur de 30 %, et soutient le CAUE qui en est le chef de file. Sa mission est de contribuer à l'accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation énergétique de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en terme d'économie d'énergie et d'émission de CO2.

Solidarité et attractivité territoriale

Le Conseil départemental soutient les projets des collectivités locales qui investissent pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments publics. A ce titre, les aides départementales sont bonifiées de 30 %.

Il finance aussi la création d'aires de covoiturage et la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 24/12/2021



ID : 082-228200010-20211214-CD20211214_2-DE

